

FICHE D'INFORMATION

Comment les services sociaux du Département peuvent aider les familles endettées vis-à-vis des collèges

Collège	Le service de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • établit les "droits constatés" d'où envoi des factures aux familles en début-milieu de trimestre. (Sauf pour le 1^{er} trimestre où l'envoi se fait début novembre car les attributions de bourses nationales sont connues début octobre) • donne un délai de paiement d'environ 2 à 3 semaines, • gère l'envoi des courriers aux familles dont 2 relances réglementaires (lettre de rappel n° 1, lettre d'autorisation de poursuites), avant le lancement des poursuites.
	L'assistante sociale scolaire	intervient à la demande du gestionnaire ou de la famille pour l'attribution d'une aide financière.
Direction du Territoire d'Action Sociale du Département	Travailleur social du Département	<ul style="list-style-type: none"> • Sur sollicitation de la famille en lien avec l'assistante sociale scolaire. • Évaluation de la situation. • Retour d'information à l'assistante sociale scolaire. Si une aide est attribuée, le paiement à la famille est privilégié, sauf avis contraire de l'assistante sociale ou demande de la famille d'un paiement au collège.

Remarque :

Il convient de privilégier la relation entre les familles, les principaux et gestionnaires des collèges et l'assistante sociale scolaire.

Les Directions de Territoire d'Action Sociale (carte des DTAS avec coordonnées au verso) n'interviennent qu'en dernier recours et à la demande des familles, en lien avec les assistantes sociales scolaires.



DIRECTIONS TERRITORIALES DE L'ACTION SOCIALE

- Limites de communes
- Limites de départements
- Direction territoriale de l'action sociale Nord
- Direction territoriale de l'action sociale Centre
- Direction territoriale de l'action sociale Sud-Ouest
- Direction territoriale de l'action sociale Sud-Est
- Centre médico-social de pôle

DIRECTION TERRITORIALE DE L'ACTION SOCIALE SUD-OUEST
AUBENAS

15, Avenue de Sierre
07200 Aubenas
Tél. : 04 75 87 87 34
Fax : 04 75 93 88 59

DIRECTION TERRITORIALE DE L'ACTION SOCIALE CENTRE
GUILHERAND-GRANGES

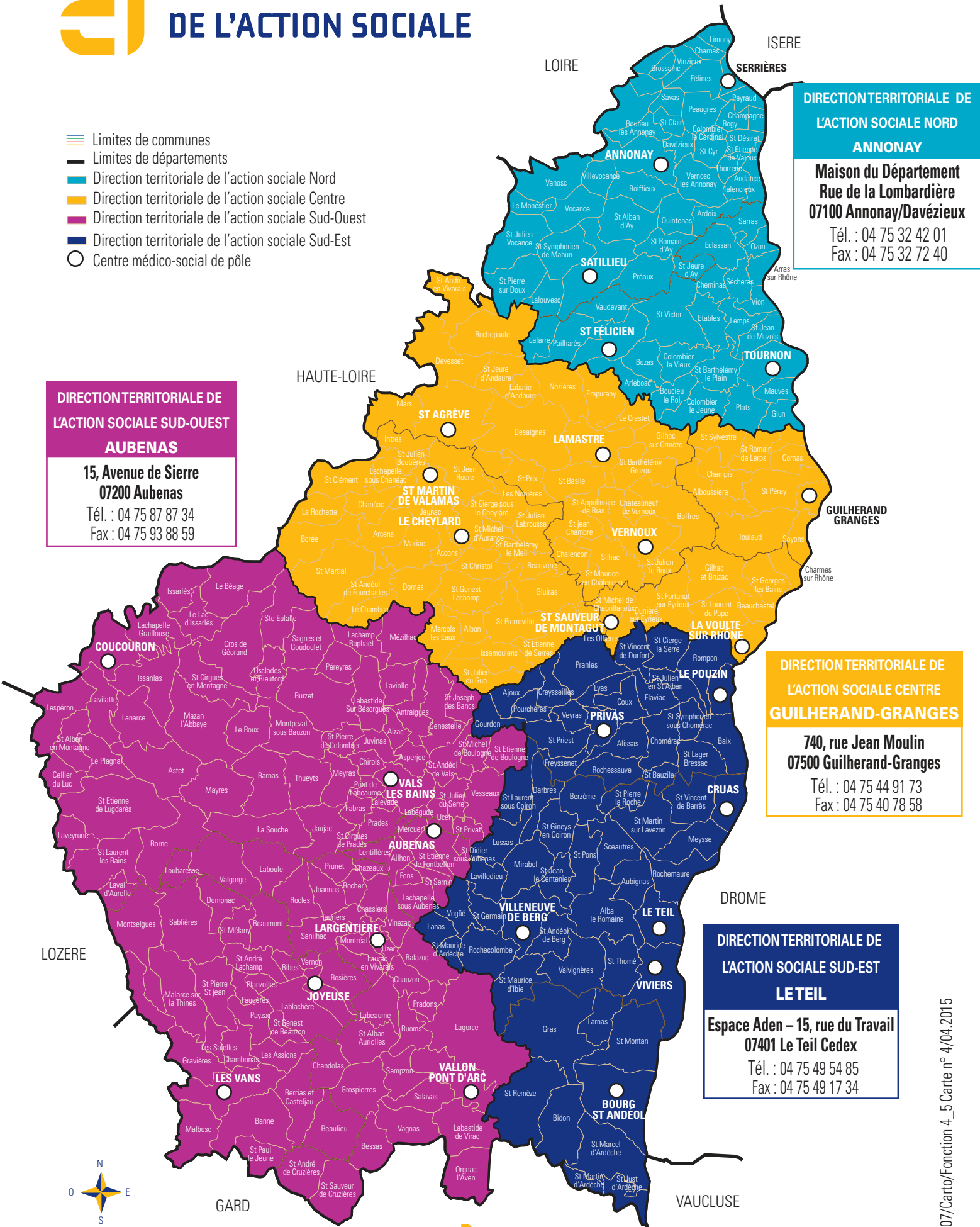
740, rue Jean Moulin
07500 Guilherand-Granges
Tél. : 04 75 44 91 73
Fax : 04 75 40 78 58

DIRECTION TERRITORIALE DE L'ACTION SOCIALE SUD-EST
LE TEIL

Espace Aden - 15, rue du Travail
07401 Le Teil Cedex
Tél. : 04 75 49 54 85
Fax : 04 75 49 17 34

DIRECTION TERRITORIALE DE L'ACTION SOCIALE NORD
ANNONAY

Maison du Département
Rue de la Lombardière
07100 Annonay/Davézieux
Tél. : 04 75 32 42 01
Fax : 04 75 32 72 40



ECHELLE : 0 5 km